

BGer 4A 72/2017 vom 27. Februar 2017

Bundesgericht, 2017-02-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4A_72_2017

FR: TF 4A 72/2017 du 27 février 2017

IT: TF 4A 72/2017 del 27 febbraio 2017

Regeste

contrat de travail | Droit des contrats

Erwägungen

E. 1

A. _____, représenté par Me Vanessa Maraia-Rossel,

E. 2

B. _____ SA,

E. 3

C. _____ Corporation, toutes les deux représentées par Me Rayan Houdrouge, intimés. Objet contrat de travail, recours contre l'arrêt de la Cour de justice du canton de Genève, Chambre des prud'hommes, du 4 janvier 2017. La présidente : Vu le recours en matière civile formé le 6 février 2017 par X. _____ (ci-après: la recourante) contre l'arrêt rendu le 4 janvier 2017 par la Cour de justice du canton de Genève dans la cause divisant la recourante d'avec A. _____, B. _____ SA, et C. _____ Corporation, intimés au recours; Vu la lettre du 21 février 2017 par laquelle l'avocat de la recourante, agissant au nom de sa mandante, déclare retirer le recours; Considérant qu'il y a lieu de prendre acte de ce retrait et de rayer la cause 4A_72/2017 du rôle; Vu, quant aux frais, l' art. 66 al. 2 et 3 LTF ; Considérant qu'il n'y a pas lieu d'allouer de dépens aux intimés; Vu l' art. 32 al. 2 LTF , Ordonne :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.